



FEP

Paris, le 2 septembre 2015

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

FS/BN/5003

Objet : Négociation préalable
au dépôt d'un préavis de grève

Madame la Ministre,

En application du décret 2008-1246 du 1^{er} décembre 2008, les fédérations Sgen-CFDT et Fep-CFDT envisagent de déposer un préavis de grève pour les personnels du premier degré pour exiger la revalorisation immédiate de l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Elèves (ISAE).

Cette indemnité, instituée à la suite de la signature du protocole catégoriel du 30 mai 2013, avait pour vocation affichée de combler l'écart de rémunération indemnitaire entre Professeurs des Ecoles et Professeurs Certifiés en égalisant, à terme, l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves. A ce jour, il existe un différentiel de 800 euros entre ces deux indemnités.

La ministre de l'Éducation Nationale ayant indiqué qu'elle disposera pour les deux années à venir d'une enveloppe indemnitaire substantielle, et le Président de la République ayant souligné la nécessité d'améliorer l'attractivité des métiers enseignants, il nous semble impératif de procéder immédiatement à ce rattrapage indemnitaire.

Nous vous remercions de mettre en œuvre la négociation préalable à ce préavis de grève pour nous indiquer les réponses que vous comptez apporter à cette revendication.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos très respectueuses salutations.



Bruno Lamour

Secrétaire général de la FEP-CFDT



Frédéric Sève

Secrétaire général du Sgen-CFDT